

Plan sur l'accessibilité initial – IP4B

URL de publication : <https://www.ip4b.ca/accessibilite>

Langue : Français

Responsable : Nancy Rivard, Directrice administrative

INTRODUCTION ET ENGAGEMENT

IP4B s'engage à identifier, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité dans l'ensemble de ses activités, en tenant compte de la nature de ses opérations et de ses ressources.

CONSULTATIONS

Compte tenu de la structure majoritairement en télétravail de l'organisation, de l'absence de propriété ou de contrôle des lieux physiques et de la nature des activités d'IP4B, aucune consultation formelle de personnes en situation de handicap n'a été menée lors de l'élaboration du présent plan.

IP4B prévoit plutôt recueillir les commentaires et rétroactions par l'entremise de son processus de rétroaction sur l'accessibilité, lequel demeure ouvert aux employés, clients et membres du public.

DOMAINES PRIORITAIRES – APPROCHE CONTEXTUALISÉE

Conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité, IP4B a analysé les sept domaines prioritaires en tenant compte de sa réalité organisationnelle, soit une entreprise majoritairement en télétravail, n'étant pas propriétaire de ses locaux et offrant des services principalement à distance.

1. Emploi

L'accessibilité en emploi chez IP4B est principalement abordée sous l'angle du télétravail, qui représente environ 90 % des modalités de travail. Cette organisation permet de réduire plusieurs obstacles physiques liés à l'environnement de travail.

2. Environnement bâti

IP4B n'est pas propriétaire de ses lieux de travail. Les employés en présentiel (environ 10 %) exercent leurs fonctions dans des locaux loués, lesquels sont conformes aux normes d'accessibilité applicables en vertu des obligations du locateur.

3. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Les technologies utilisées par IP4B visent principalement à soutenir le télétravail et les communications à distance. L'organisation s'efforce de maintenir des outils numériques accessibles dans la mesure de ses capacités opérationnelles.

4. Communications, autres que les TIC

Les communications internes et externes d'IP4B se font principalement par voie électronique ou téléphonique. L'accessibilité des communications est abordée de façon pragmatique, notamment par la clarté des documents et la disponibilité d'un point de contact.

5. Acquisition de biens, de services et d'installations

IP4B acquiert principalement des services et des équipements liés à ses activités technologiques. Les considérations d'accessibilité sont évaluées en fonction des produits et services effectivement requis.

6. Conception et prestation de programmes et de services

Les services offerts par IP4B sont fournis principalement à distance. L'entreprise n'offre pas de formats substitués pour les équipements vendus ou loués, mais peut fournir, sur demande, des documents explicatifs en formats accessibles.

7. Transport

IP4B n'offre aucun service de transport et n'exerce aucune activité nécessitant la gestion ou l'exploitation de services de transport. Ce domaine a donc une portée limitée dans le contexte de l'organisation.

MESURES FUTURES

IP4B continuera d'évaluer, de façon proportionnée à ses activités, la possibilité d'améliorer l'accessibilité de ses documents et de ses outils de communication, notamment par la mise à disposition de documents explicatifs en formats accessibles lorsque requis.

FORMAT DE PUBLICATION

Le présent plan est publié en format PDF accessible.